



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2018-136

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2018

# Sommaire

## **Agence régionale de santé de Normandie**

R28-2018-10-22-004 - Décision pour le CHI Caux Vallée de Seine de renouvellement du programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé "Education thérapeutique du patient atteint de diabète de type 2" (2 pages)

Page 3

## **Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord**

R28-2018-10-19-009 - Décision n° 997-2018 en date du 19/10/2018 portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage du Havre-Fécamp (2 pages)

Page 6

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2018-10-24-008 - AR 2018 10 24 arrêté portant composition nominative du Conseil Économique Social et Environnemental de Normandie (7 pages)

Page 9

R28-2018-10-26-001 - AR 2018 10 26 Arrêté modificatif délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Nicolas HESSE (7 pages)

Page 17

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2018-10-22-004

Décision pour le CHI Caux Vallée de Seine de  
renouvellement du programme d'éducation thérapeutique  
du patient intitulé "Education thérapeutique du patient

*Décision CHI Caux Vallée de Seine renouvellement programme ETP "Patient atteint de diabète  
de type 2"*

## DECISION

### La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

- Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1161-1, L.1161-2, L.1161-3, L.1161-4, L.1162-1, L.5311-1,
- Vu le décret n°2010-904 du 2 août 2010 article R1161-7 « l'autorisation devient caduque si le programme n'est pas mis en œuvre dans les 12 mois qui suivent sa délivrance, ou s'il ne l'est plus pendant six mois consécutifs ».
- Vu le décret n° 2013-449 du 31 mai 2013, relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1er février 2017,
- Vu l'arrêté du 2 août 2010, relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation,
- Vu l'arrêté du 31 mai 2013, relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif aux cahiers des charges des programmes d'éducation thérapeutique des patients et à la composition de dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu la demande du 10 septembre 2018, présentée par madame Tina PEREZ, directrice du CHI CAUX VALLEE DE SEINE en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement du programme d'éducation thérapeutique intitulé « Education thérapeutique du patient atteint de diabète de type 2 », coordonné par Docteur Philippe PLE,

CONSIDERANT que ce programme d'éducation thérapeutique du patient est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L. 1161-2 du code de la santé publique,

CONSIDERANT que ce programme d'éducation thérapeutique du patient répond aux obligations mentionnées aux articles L. 1161-1 et L. 1161-4 du code de la santé publique, relatifs aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées,

CONSIDERANT que la composition et les compétences de l'équipe de ce programme d'éducation thérapeutique du patient, répondent aux obligations définies à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique,

## DÉCIDE

**Article 1 :** L'autorisation est **ACCORDEE** au **CHI CAUX VALLEE DE SEINE, 19 avenue du président Coty, 76170 Lillebonne**, pour le renouvellement de la mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « Education thérapeutique du patient pour diabète de type 2 » et coordonné par **Docteur Philippe PLE**.

**Article 2 :** Le directeur de l'établissement et le coordonnateur du programme :

- coordonnent leur action avec les professionnels de santé des soins de premier recours et du médico-social ;
- engagent une démarche d'adaptation du programme aux différents publics précaires et/ou personnes en situation de handicap ;
- mettent en place une traçabilité annuelle du suivi des patients en éducation thérapeutique (dossier ETP) ;
- communiquent à l'ARS de Normandie les résultats de l'évaluation de l'activité annuelle.

**Article 3 :** Cette autorisation n'induit pas obligatoirement un financement.

**Article 4 :** La durée de validité de l'autorisation de ce programme est de quatre ans, à compter de la date de la notification de la présente décision, conformément à l'article R. 1161-4 du code de la santé publique.

**Article 5 :** Conformément au III de l'article R.1161-4 du code de la santé publique, la demande de renouvellement de l'autorisation est à adresser à Madame la directrice générale de l'ARS de Normandie, au plus tard 4 mois avant sa date d'expiration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**Article 6 :** Conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction générale de l'Agence régionale de santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.

**Article 7 :** La présente autorisation devient caduque si :

- le programme n'est pas mis en œuvre dans les douze mois qui suivent sa délivrance,
- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.

**Article 8 :** Cette décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant la notification :

- D'un recours administratif, soit gracieux auprès de madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, Espace Claude Monet, place Jean Nouzille – CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, DGOS, 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, BP 25086, 14050 CAEN cedex

**Article 9 :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur, affichée à la Préfecture du département et publiée aux Recueils des actes administratifs de l'Etat de ce département et de la Région.

Fait à CAEN, le 22/10/2018

Pour la Directrice Générale,  
de l'Agence régionale de santé  
et par délégation,  
La responsable du Pôle  
Prévention et promotion de la santé

Christelle GOUGEON

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du  
Nord

R28-2018-10-19-009

Décision n° 997-2018 en date du 19/10/2018 portant  
nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage du  
*Décision n° 997-2018 en date du 19/10/2018 portant nomination d'un pilote au sein de la station  
de pilotage du Havre-Fécamp*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer  
Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 19 octobre 2018

Service de Contrôle des Activités Maritimes

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite,

**DÉCISION n° 997 /2018**

**Portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage du Havre-Fécamp**

- VU le Code des transports et notamment l'article R 5341-24 ;
- VU le Code des ports maritimes ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU l'arrêté du 08 avril 1991 relatif aux conditions d'aptitude aux fonctions de pilote et de capitaine pilote ;
- VU l'arrêté n° 149-2015 du 21 décembre 2015 modifié portant règlement local de la station de pilotage du Havre-Fécamp ;
- VU l'arrêté préfectoral SGAR / 17.019 du 06 mars 2017 de la préfète de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord, notamment en matière de tutelle des stations de pilotage ;
- VU la décision n° 834 / 2017 du 06 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU la décision n° 293 / 2018 du 06 mars 2018 de la préfète de la région Normandie portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage du Havre-Fécamp ;

**VU** le procès-verbal du 21 septembre 2018 du jury du concours ouvert le 17 septembre 2018 ;

**SUR** proposition du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine Maritime, délégué à la mer et au littoral ;

## **DÉCIDE :**

### **Article 1 :**

**M. BERGE Tanguy**, né le 22/10/1983 à Rennes, identifié au quartier du Havre sous le n° 20024570-G, est nommé en qualité de pilote près de la station de pilotage du Havre-Fécamp à compter du 24 septembre 2018.

### **Article 2 :**

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie.

Pour la préfète et par subdélégation,

Le directeur interrégional adjoint  
de la mer Manche Est - Mer du Nord  
Alexandre ELY



### **Collection des décisions :**

M. BERGE Tanguy  
Syndicat du pilotage du Havre-Fécamp  
DDTM / DML 76  
DGITM / DST / PTF2  
Dossier SCAM



Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-10-24-008

AR 2018 10 24 arrêté portant composition nominative du  
Conseil Économique Social et Environnemental de  
Normandie

*AR 2018 10 24 arrêté portant composition nominative du Conseil Économique Social et  
Environnemental de Normandie*



**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE  
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Pôle Modernisation et Moyens**

**Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire**

Affaire suivie par : Tristan DANTREUILLE  
Tél : 02 32 76 50 40  
Courriel : [tristan.dantreuille@normandie.gouv.fr](mailto:tristan.dantreuille@normandie.gouv.fr)

**Arrêté n° SGAR/18-049  
portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de  
Normandie et abrogeant l'arrêté n°SGAR/18-039**

**La préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4134-1 à L.4134-7-2 relatifs à la composition et au fonctionnement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.4134-1 relatif à la composition des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux et l'article R.4134-4 donnant compétence au Préfet de région pour en fixer la composition ;
- Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n°2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- Vu le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu l'arrêté de la préfète de la région Normandie n°SGAR/17.101 du 25 octobre 2017 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu l'arrêté de la préfète de la région Normandie n°SGAR/18-039 du 22 août 2018 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie et abrogeant l'arrêté n°SGAR/18-027 ;

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)  
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

# ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La composition nominative du CESER de Normandie est définie ainsi qu'il suit, jusqu'au 31 décembre 2023 :

Nb sièges	Mode de désignation
42	<b>COLLEGE I – Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées</b>
7	<b>Au titre des chambres consulaires :</b> – 3 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie : <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Claude GUEZ</li><li>• Mme Fabienne NICOLLE</li><li>• Mme Aude TOURRES</li></ul> – 2 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Normandie : <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Marie-Ange GUILBERT</li><li>• M. Jean-Denis MESLIN</li></ul> – 2 par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie : <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Daniel GENISSEL</li><li>• Mme Laurence SELLOS</li></ul>
15	<b>Au titre des organisations patronales interprofessionnelles et professionnelles :</b> – 3 par le Mouvement des Entreprises de France de Normandie : <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Sylvain AUVY</li><li>• M. Philippe CHRISTOPHE</li><li>• Mme Anne-Cécile GUITTON</li></ul> – 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie : <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Julie GUILLAS</li></ul> – 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie : <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Stéphane ZANCHET</li></ul> – 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et France Chimie Normandie : <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Didier LUTSEN</li></ul> – 1 par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Normandie : <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Éléonore MANDEL</li></ul> – 3 par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie : <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Olivier FLEUTRY</li><li>• M. Philippe SCELIN</li><li>• Mme Caroline VOLLE</li></ul> – 1 par accord entre la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie et le club Entrepreneuriat au Féminin : <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Delphine ROBIN</li></ul> – 4 par l'Union des Entreprises de Proximité de Normandie : <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Gabriel DESGROUAS</li><li>• M. Christophe DORÉ</li><li>• Mme Marie-Christine HERVÉ-PORCHY</li><li>• Mme Roseline LEMARCHAND</li></ul>

7	<p><b>Au titre du secteur agricole et agro-alimentaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Pascal FEREY</li> <li>• Mme Sylviane LEFEZ</li> </ul> </li> <li>- 1 par les Jeunes Agriculteurs de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Charles VIMBERT</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre la Confédération Paysanne de Normandie et la Coordination Rurale de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Sabine LEFEBVRE</li> </ul> </li> <li>- 2 par accord entre la Coop de France Normandie et l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Bertrand DECLOMESNIL</li> <li>• M. Hervé FLEURY</li> </ul> </li> <li>- 1 par Nov&amp;Atech : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Pierre DELAPORTE</li> </ul> </li> </ul>
3	<p><b>Au titre du secteur de la mer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par le Comité régional des pêches et élevages marins de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Dimitri ROGOFF</li> </ul> </li> <li>- 1 par le Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Thierry HELIE</li> </ul> </li> <li>- 1 par HAROPA, Ports de Paris Seine Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Antoine BERBAIN</li> </ul> </li> </ul>
6	<p><b>Au titre des secteurs industriels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par Normandie Aeroespace : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Fabienne FOLLIOU</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Normandie et le pôle de compétitivité MOV'EO : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Dominique WAGRET</li> </ul> </li> <li>- 1 par Énergies Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Marc GRANIER</li> </ul> </li> <li>- 1 par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Daniel DE ROSA</li> </ul> </li> <li>- 1 par le pôle de compétitivité Hippolia : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Laurence MEUNIER</li> </ul> </li> <li>- 1 par le pôle de compétitivité Transactions Électroniques Sécurisées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Pierre BLANCHÈRE</li> </ul> </li> </ul>
4	<p><b>Au titre du secteur des services :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par la Fédération Bancaire Française, Comité des banques de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Catherine LILLINI</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre Logistique Seine-Normandie et le pôle de compétitivité Novalog : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Florence GUENTCHEFF</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre l'Union Portuaire Rouennaise et l'Union Maritime et Portuaire du Havre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Michel SEGAIN</li> </ul> </li> <li>- 1 par Normandy French Tech : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Philippe ENXERIAN</li> </ul> </li> </ul>

42	<b>COLLEGE II – Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le secteur privé et dans les trois fonctions publiques</b>
12	par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Paul CHOULANT</li> <li>• M. Olivier DELILLE</li> <li>• Mme Nicole GOOSSENS</li> <li>• Mme Nathalie JEANPIERRE</li> <li>• Mme Valérie LATRON</li> <li>• M. Philippe LEGRAIN</li> <li>• M. Xavier LERIBLER</li> <li>• Mme Cécile MAIRE</li> <li>• Mme Brigitte MARIE</li> <li>• M. Jean-Luc MICHEL</li> <li>• Mme Sylvie MONTIER</li> <li>• M. Gérard SABBAGH</li> </ul>
2	par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean DUFROY</li> <li>• Mme Florence LE LEPVRIER</li> </ul>
2	par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Hubert BANNER</li> <li>• Mme Roberte BARON</li> </ul>
13	par la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Jocelyne AMBROISE</li> <li>• M. Denys DECLERCQ</li> <li>• Mme Catherine DUMOUTIER-MANIERE</li> <li>• M. Gérard GILBERT</li> <li>• M. Guillaume GRAVIER</li> <li>• M. Eric LAUGEROTTE</li> <li>• Mme Pascale LEBALLEUR</li> <li>• Mme Gwenaél LONGEARD</li> <li>• M. Jean-Jacques MOREL-POIRIER</li> <li>• Mme Nadège PLAINEAU</li> <li>• Mme Florence RACINE</li> <li>• M. Gilles RICCI</li> <li>• M. Hugues SANSON</li> </ul>
7	par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (FO) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Violaine JULIE</li> <li>• Mme Maud LASNON</li> <li>• M. David LECOMTE</li> <li>• Mme Liza-France PAROISSE</li> <li>• M. Jean-Yann PERROTTE</li> <li>• M. Pierrick SALVI</li> <li>• M. Gérard THERIN</li> </ul>
1	par la Fédération Autonome de la Fonction Publique (FA-FP) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Brigitte AUBRY</li> </ul>
1	par la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Eric PUREN</li> </ul>
2	par SUD Solidaires en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Christophe CUSSET</li> <li>• Mme Anne PINEL</li> </ul>
2	par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Christophe LEROY</li> <li>• Mme Véra MONFORT</li> </ul>

42	<b>COLLEGE III – Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ou agissent dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable</b>
5	<p><b>Au titre du secteur de la santé, protection sociale, action sociale, formation et insertion :</b></p> <p>– 1 par accord entre la Fédération des unions régionales des professionnels de santé en Normandie et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Claude SOUBRANE</li> </ul> <p>– 1 par la Fédération Hospitalière de France de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL</li> </ul> <p>– 1 par accord entre l'Union Régionale des Organismes de Formation en Normandie et la Fédération de Formation Professionnelle de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Richard LECOEUR</li> </ul> <p>– 1 par l'Association les Unions Régionales Inter-fédérales des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Nathalie SARGE</li> </ul> <p>– 1 par accord entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Normandie et le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Philippe TESSIER</li> </ul>
9	<p><b>Au titre du secteur de la famille et des solidarités intergénérationnelles :</b></p> <p>– 2 par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Normandie ; entre la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Caen et la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Rouen ; entre l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Caen et l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Rouen :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Nicole PAUL</li> <li>• M. Paul VITART</li> </ul> <p>– 1 par Familles Rurales Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Johanna LE RUDULIER</li> </ul> <p>– 1 par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Luc LEGER</li> </ul> <p>– 1 par la Ligue de l'Enseignement de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Martine LOUVEAU</li> </ul> <p>– 1 par le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Aline PICHÉREAU-QUENTIN</li> </ul> <p>– 1 par l'Union Régionale des Associations Familiales de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Rémy GUILLEUX</li> </ul> <p>– 1 par accord entre les Centres d'Information des Droits des Femmes et de la Famille du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Marie-Christine VANHEMS</li> </ul> <p>– 1 par accord entre le Comité de Coordination des Associations de Personnes en Situation de Handicap de Normandie ; entre les délégations de l'Association des Paralysés de France du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ; l'Union Nationale des Associations des Parents et Enfants Inadaptés de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Michel PONS</li> </ul>
3	<p><b>Au titre du secteur de l'économie sociale et solidaire :</b></p> <p>– 2 par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Rodolphe JOIGNE</li> <li>• Mme Monique LEMARCHAND</li> </ul> <p>– 1 par la Mutualité Française de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Dominique FERME</li> </ul>

8	<p><b>Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 représentants des universités au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Lamri ADOUI</li> <li>• Mme Nathalie AUBOURG</li> </ul> </li> <li>- 2 représentants des écoles d'ingénieur au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Abdelkrim-Mourad BOUKHALFA</li> <li>• Mme Delphine VACQUEZ</li> </ul> </li> <li>- 1 représentant des étudiants au titre de l'association étudiante majoritaire au Conseil d'administration de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie – la Fédération des Associations Générales Étudiantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Rémy LEGER</li> </ul> </li> <li>- 1 par Normandie Incubation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Didier PEZIER</li> </ul> </li> <li>- 1 par le Club Normandie Pionnières : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Claire-Hélène PÉGHAIRES-GAUDEUL</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre les Réseaux d'Intérêts Normands : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Nicole ORANGE</li> </ul> </li> </ul>
8	<p><b>Au titre du secteur de l'environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 par accord entre France Nature Environnement Normandie, le Comité Régional d'Études pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Marie-Charlotte ATINAULT</li> <li>• Mme Véronique LEROUX</li> <li>• Mme Arlette SAVARY</li> </ul> </li> <li>- 2 par accord entre le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Normandie et le Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Sophie CHAUSSI</li> <li>• Mme Sylvie FUSIL</li> </ul> </li> <li>- 1 par la Fédération régionale des chasseurs de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Dominique MONFILLIATRE</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre les Fédérations départementales de la pêche du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Daniel HANCHARD</li> </ul> </li> <li>- 1 personnalité qualifiée au titre de l'environnement (article L4134-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Pierre GIROD</li> </ul> </li> </ul>
9	<p><b>Au titre du secteur cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par le Centre Technique Régional de la Consommation de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Pascal CATELAIN</li> </ul> </li> <li>- 1 par l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Catherine KERSUAL</li> </ul> </li> <li>- 1 représentant du spectacle vivant, les arts plastiques et visuels, l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture : par accord entre les centres dramatiques nationaux de Normandie, les centres chorégraphiques de Normandie, les scènes nationales de Normandie, les scènes conventionnées de Normandie, les scènes de musiques actuelles de Normandie, le pôle national des arts du cirque, les centres d'art de Normandie, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain de Normandie, l'association professionnelle de directeurs d'établissements, la Maison de l'Image, le Pôle Image, le Centre Régional du Livre et l'Association Régionale du Livre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jacques PEIGNE</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre l'Association des Conservateurs des Collections Publiques de France – Section Fédérée des Conservateurs de Normandie, les Maisons de l'Architecture, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques, la Demeure Historique et Vieilles Maisons Françaises : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Marie-Christiane DE LA CONTÉ</li> </ul> </li> </ul>

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)  
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

	<p>– 1 par accord entre l'Association des Conservateurs des Collections Publiques de France – Section Fédérée des Conservateurs de Normandie, les Maisons de l'Architecture, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques, la Demeure Historique et Vieilles Maisons Françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Marie-Christiane DE LA CONTÉ</li> </ul> <p>– 1 par accord entre l'Association Régionale pour l'Habitat social de Basse-Normandie et l'Union Sociale pour l'Habitat de Haute-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Valérie MESPOULHÈS</li> </ul> <p>– 1 par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Philippe GIRAUD</li> </ul> <p>– 1 par le Comité Régional Olympique et Sportif en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Nicolas MARAIS</li> </ul> <p>– 1 par accord entre le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la Fédération des Offices de Tourisme de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jacques BELIN</li> </ul> <p>– 1 par la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Patrick MOREL</li> </ul>
--	---

4	<p><b>COLLEGE IV – personnalités qualifiées qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Daniel HAVIS</li> <li>• M. Antoine LAFARGE</li> <li>• Mme Emilie OZOUF</li> <li>• Mme Aminthe RENOUF</li> </ul>
---	--

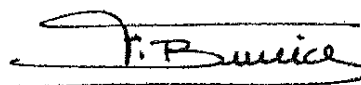
130	TOTAL GLOBAL
-----	--------------

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant sa publication, et entraîne, à compter de sa prise d'effet, l'abrogation de l'arrêté n°SGAR/18-039.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et dont copie sera adressée à Madame la Préfète de l'Orne, Messieurs les Préfets du Calvados, de l'Eure et de la Manche, Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **24 OCT. 2018**

La préfète,



Fabienne BUCCIO

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)  
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>



Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-10-26-001

AR 2018 10 26 Arrêté modificatif délégation de signature  
en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M.

**Nicolas HESSE**

*AR 2018 10 26 Arrêté modificatif délégation de signature en matière d'activités et  
d'ordonnancement secondaire à M. Nicolas HESSE*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES  
AFFAIRES RÉGIONALES

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Kamel MOUSSAOUI  
Tél. 02.32.76.51.67  
Mél. kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

**Arrêté modificatif N° SGAR / 18.052  
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à  
M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales**

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n°2009-589 du 25 mai 2009 modifié relatif au délégué régional à la recherche et à la technologie ;
- Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)  
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 décembre 2015, nommant M. Alain AUGER, attaché principal d'administration en qualité d'adjoint au Secrétaire général, pour les affaires régionales, chargé du pôle "Modernisation et moyens";
- Vu l'arrêté de la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et de la Secrétaire d'État chargée des droits des femmes du 1<sup>er</sup> novembre 2016 nommant M. Hugues DEMOULIN, directeur régional délégué des droits des femmes et à l'égalité de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, pour une durée de trois ans ;
- Vu la décision de la Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 février 2016 nommant M. Jean-Charles QUIRION, professeur des universités, délégué régional à la recherche et à la technologie de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 26 avril 2016, nommant M. Nicolas HESSE, administrateur général territorial, en qualité de Secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de région Normandie ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 14 décembre 2017, nommant M. Dominique LEPETIT, architecte urbaniste de l'État en chef, en qualité d'adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, chargé du pôle "Politiques publiques" ;
- Vu la convention de délégation de gestion conclue le 20 février 2017 concernant l'exécution du budget de fonctionnement du SGAR ;

Considérant que le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 susvisé prévoit en son article 3 que les fonctionnaires et agents contractuels en fonction au 31 décembre 2015 dans les secrétariats généraux pour les affaires régionales devant fusionner sont affectés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans les nouvelles entités ayant fusionné,

## ARRÊTE

**Article 1er** - Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous arrêtés, conventions, décisions, circulaires, rapports, correspondances et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

Est exclu de cette délégation :

- Le règlement du budget de la région après saisine de la chambre régionale des comptes.

**Article 2** - Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire de la Préfète de Région.

Sont exclus de cette délégation :

- Les ordres de réquisition au comptable public assignataire,
- Les décisions de passer outre au refus de visa du contrôle financier déconcentré.

**Article 3** - Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom de la Préfète de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales, sans limite de montant ;

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, les délégations qui lui sont données par les articles 1 et 2 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- M. Dominique LEPETIT, adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle "Politiques publiques"
- M. Alain AUGER, adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du Pôle "Modernisation et moyens"

Dans leurs domaines respectifs :

- Délégation de signature est donnée à Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, attachée principale, cheffe du bureau des finances et de la plateforme Chorus, responsable du centre de services partagés régional Chorus, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, y compris des recettes pour comptes de tiers, pour l'ensemble des crédits mis à disposition de la préfète de département de la Seine-Maritime et ceux dont la gestion est assurée par conventions susmentionnées par le centre de services partagés Chorus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, délégation est également donnée à :

- Mme Séverine BIARD, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
  - Mme Anne CAILLOT, adjointe administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 5 000 €.
  - Mme Karine MARIETTE, secrétaire administrative, aux fins d'engager, de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour compte de tiers.
  - Mme Carole BUISINE, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Christelle JOSSÉ, attachée principale d'administration, chef du bureau de la logistique et du patrimoine :
    - pour la fonction d'ordonnateur secondaire de la préfète de région, selon la clé de répartition et les modalités arrêtées dans l'annexe de la convention de délégation de gestion signée entre la préfecture de région Normandie et la préfecture du département de la Seine-Maritime en date du 20 février 2017 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle JOSSÉ, délégation est également donnée à :

- Mme Cécile PIOTRE, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du bureau de la logistique et du patrimoine, dans les mêmes conditions
- Mme Dominique LÉVÊQUE, attachée principale d'administration, responsable de la mission "Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire, SRIAS"
    - pour la fonction d'ordonnateur secondaire de la préfète de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition de la préfète de région, afin d'assurer :
      - \* sous Chorus, le rôle de responsable de BOP (333, 723, 303, 104, 348 et 147) ;
      - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle 0333-NDIE-SGAR (centre de coût SGAR)
      - \* pour la validation des frais de déplacement de la section régionale interministérielle de l'action sociale (BOP148) ;

- pour les correspondances courantes, ampliations, copies conformes, correspondances diverses relatives à l'activité de l'État dans la région, validation des bons de commande et certification de services faits relatifs à la SRIAS (BOP 148), validation des ordres à payer (BOP 333).
- pour signer tout document en lien avec le suivi des opérations d'audit du versant français, au titre de la séparation des fonctions, dans le cadre du programme Interreg V "France-Manche-Angeterre".

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique LÉVÊQUE, délégation est également donnée à :

- M Tristan DANTREUILLE, attaché d'administration, pour signer tout document en lien avec le suivi des opérations d'audit du versant français, au titre de la séparation des fonctions, dans le cadre du programme Interreg V "France-Manche-Angeterre".
- Mme Catherine LAIGUILLON, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines :
  - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme
  - pour les conventions, bons de commande et certification de service fait relatifs à la formation interministérielle, aux crèches, aux conventions logement, à la restauration collective et aux allocations diversités (BOP 148 et BOP 333)
- Mme Sophie BRAULT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme et notamment les documents en lien avec les crèches.
- M. Serge HAAN, directeur de la plate-forme régionale Achats :
  - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme,
  - pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement,
  - pour les bons de commande et certifications de service fait relatifs aux dépenses courantes de la PFRA (BOP 333)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge HAAN, délégation est également donnée à :

- Mme Florie DARAKDJIAN, adjointe au directeur de la plate-forme régionale Achats pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme et pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement.
- M. Bruno DUMONT, chargé de mission pour les politiques contractuelles et européennes.
  - pour les correspondances courantes, ampliations, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État pour la gestion des crédits européens des programmes régionaux et transfrontaliers, des contrats de plan État-Région, du contrat de plan interrégional "vallée de la Seine", du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (BOP 112) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

- pour la certification de service fait dont la mission pour les politiques contractuelles et européennes n'assure pas l'instruction et n'est pas bénéficiaire.
- pour la fonction d'ordonnateur secondaire de la préfète de région afin de valider les frais de déplacement pris sur le BOP 112.

En cas d'absence de M. Bruno DUMONT, la délégation de signature est exercée par :

- Mme Olivia BASTIN, attachée d'administration, adjointe au chargé de mission des politiques contractuelles et européennes, dans les mêmes conditions que M. Bruno DUMONT.
- M. Mayeul de DROUËS, chargé de mission mer et façade maritime, pêche et énergies en mer :
  - pour la signature des procès-verbaux ou de tout autre document ainsi que l'accomplissement des actes prévus dans le cadre de ses fonctions de président de la commission électorale relative à l'élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie ;
  - pour la signature des accusés de réception lors de la remise au représentant de l'État référent des notes et études prévues par les cahiers des charges des appels d'offres portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine.
- Mme Angélique FELICITE, secrétaire administrative de classe normale, correspondante administrative et financière de la section régionale interministérielle d'action sociale pour l'engagement des dépenses et les services faits relatifs à la SRIAS via l'application ministérielle métier (BOP 148).

**Article 5** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, les délégations qui lui sont données par l'article 3 sont exercées, sans limite de montant, par :

- M. Dominique LEPETIT, adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle "Politiques publiques"
- M. Alain AUGER, adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle "Modernisation et moyens".

**Article 6** – Délégation est donnée M. Hugues DEMOULIN, directeur régional délégué des droits des femmes et à l'égalité de Normandie pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP 137 "égalité entre les hommes et les femmes" et les dépenses de fonctionnement de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité imputées sur le centre de coût "DRDFE" de l'unité opérationnelle SGAR du BOP 333.

**Article 7** – Délégation est donnée à M. Jean-Charles QUIRION, délégué régional à la recherche et à la technologie de Normandie pour :

- signer au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la délégation régionale à la recherche et à la technologie dans la limite de 300 000€.
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP régional 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », d'un montant inférieur à 300 000€. Cette délégation porte sur l'engagement et la liquidation des dépenses.

- procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le centre de coût "DRRT" de l'unité opérationnelle SGAR du BOP 333.

**Article 8** – Délégation est donnée à M. Guillaume BOITIER et à Mme Frédérique BULLE, délégués régionaux à la recherche et à la technologie adjoints de Normandie, pour les correspondances courantes relevant des strictes attributions de la délégation régionale à la recherche et à la technologie.

**Article 9** - Le Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie. Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°18.044 du 10 septembre 2018, et prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le

26 OCT. 2018

La Préfète



Fabienne BUCCIO

*Voies et délais de recours* – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.